

APPEL A COTISATION – Année civile 2014

Une cotisation obligatoire annuelle est demandée à tous les clubs du Comité Départemental de la Haute Garonne, elle s'élève à **20€** pour cette année.

La cotisation au CODEP 31 est **obligatoire pour tous les clubs** :

Elle permet à vos adhérents de bénéficier des commissions,

Elle permet également à vos adhérents de s'inscrire aux stages organisés par lui avec un tarif préférentiel,

De percevoir des bourses de soutien aux encadrants,

D'avoir des créneaux piscines gratuit pour l'entraînement,

De demander des subventions nécessitant l'avis du Codep31.

Comment procéder ?

Paiement par chèque

- Faire un chèque de 20 € à l'ordre du CODEP31;
-
- Imprimer cette page, **la compléter**;
-
- Adresser le tout à l'adresse suivante :
 - **CODEP 31**
 - Trésorerie
 -
- Josette Bouyssonneau
- 12 rue Devic
- 31400 Toulouse

Paiement par virement

- Faire un virement :
 - Montant de 20 €
 -
 - **Mettre en libellé votre numéro de club et votre adresse email**
 -
 - Compte à créditer :
Iban

FR76 1027 8022 2600 02007120 163
CMCIFR2A
CAISSE DE CREDIT MUTUEL - TOULOUSE PURPAN
- Adresse mail de notification:
tresorier.codep31@ffessmpm.fr

Si vous avez cotisé, ne pas tenir compte de cette relance, merci.